

## NOTE DE LECTURE

**DUMONT Hélène et BOISVERT Anne-Marie (dir.)**

***La voie vers la Cour pénale internationale : tous les chemins mènent à Rome***

**Montréal, Themis, 2004, xxviii + 616 p.**

**(Les Journées Maximilien-Caron 2003)**

par

**David Boyle**

Cet ouvrage rend hommage en filigrane à l'importante contribution canadienne au développement du droit international pénal. Ceci se traduit par la prédominance de contributions d'auteurs canadiens ayant étudié ou participé à l'édification du droit international pénal. Par ailleurs, la dernière section étudie les interactions entre le droit canadien et le droit international pénal sous le titre, « un pont entre le droit pénal canadien et le droit pénal international ». En cela, l'ouvrage collectif explore l'exemple d'une politique étatique volontaire influençant l'hybridation des systèmes juridiques dans le cadre du nouveau droit pénal international.

Cependant, par la diversité des contributions et l'universalité des questions soulevées, l'ouvrage dépasse le strict contexte canadien pour apporter des éléments utiles à l'étude du droit international pénal en général. S'il est impossible d'épuiser le sujet dans un seul ouvrage, il faut saluer les qualités d'étude et d'analyse des contributions individuelles.

De surcroît, la démarche consistant à faire collaborer à la fois universitaires et praticiens du droit international comme du droit pénal et de matières non juridiques constitue un gage important de pertinence pour l'édification de ce nouveau domaine à la confluence des spécialisations. En effet, seule une approche transversale permet d'apprécier toutes les facettes du droit international pénal et d'ouvrir des pistes de réflexion propices à l'évolution future de cette matière.

Cette approche est très présente dans la deuxième partie de l'ouvrage (« Les chemins ne s'arrêtent pas à Rome »), qui tente de dépasser les aspects techniques de la construction du droit international pénal pour poser la question de l'intégration de la justice dans l'ordre international : la nécessité de la justice internationale ; sa relation avec le rétablissement de la paix et sa contribution à la réconciliation nationale, à l'édification de l'Etat de droit et au renforcement de la société civile dans des sociétés en proie à un conflit. L'étude de cas concrets allant de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda aux tribunaux mixtes pour la Sierra Leone, le Timor oriental et le Cambodge, permet une analyse nuancée des oppositions classiques (justice ou paix, justice ou vérité et réconciliation, etc.) pour mettre en lumière les forces et faiblesses de ces tentatives de mise en œuvre de la justice internationale.

La troisième partie (« en dehors des sentiers battus ») vise à situer le débat juridique dans une réflexion plus large sur les conflits ; elle prend en compte les buts de la justice, la place des victimes et l'interférence de la politique internationale - notamment du fait de l'opposition des Etats-Unis à la Cour pénale internationale.

Cet ouvrage de qualité réussit ainsi à proposer une étude complète des problématiques actuelles du droit international pénal, en y apportant une contribution multidisciplinaire.

Note rédigée en octobre 2004.

© 2004 David Boyle. Tous droits réservés.